

B. Diagnostic

Avertissement

Le présent diagnostic reprend pour partie celui réalisé fin 2002 à l'occasion de l'élaboration de la Charte « interterritoriale d'aménagement et de développement du Grand Amiénois »

Les élus du Comité de Pays ont en effet souhaité s'appuyer sur les études et analyses déjà réalisées à cette occasion, sans renouveler totalement l'exercice de diagnostic, qui par ailleurs sera prochainement repris de manière systématique et approfondie dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.

Seules un certain nombre d'analyses sur la démographie et l'habitat ont donc été complétées et actualisées dans la présente Charte, ainsi que l'ensemble des représentations cartographiques.

Introduction : la réalité des territoires – entre contrastes et complémentarité

Etablir un état des lieux socio-économique complété par un diagnostic **dynamique** répond à une nécessité non seulement conceptuelle, (connaître au **mieux** un territoire afin de repérer les problématiques et les enjeux qui le caractérisent), mais aussi pédagogique (permettre aux acteurs locaux de s'approprier, objectivement, le diagnostic de leur territoire).

Cette tâche est essentielle dans le cadre d'un espace comme le Bassin Amiénois qui est un territoire vaste, pluriel mais partageant des caractéristiques communes et dont l'objectif est de fédérer des partenaires à vocation différente qui, jusqu'à présent, ne s'étaient pas réellement mis en situation de travailler ensemble, sur un programme prospectif de développement.

Il s'agit donc d'une démarche ambitieuse qui impose la constitution d'un socle solide, d'un référentiel partagé (l'état des lieux), sur des bases lucides et objectives, permettant ensuite d'imaginer une stratégie et des pistes de développement.

Les territoires composant le Bassin Amiénois présentent des vocations différentes avec :

- Amiens Métropole (177 345 habitants) qui constitue *l'espace urbain dense* ;
- Le Val de Somme (23 548 habitants), Bocage et Hallue (13 370 habitants), et Vals d'Authie, Nièvre et Somme (48 706 habitants) qui sont des *territoires péri-urbains* ;
- Pays de Somme Sud Ouest (41 433 habitants) qui est un *territoire rural sous influence urbaine* ;
- Le Pays du Coquelicot (27 113 habitants) qui représente un *territoire charnière*.

Malgré cette diversité de vocations, ils présentent, du fait notamment, de leur proximité géographique, des caractéristiques **communes** qui permettent justement d'envisager un avenir solidaire pour partie commun, en respectant cependant les spécificités et l'identité de chacun.

1. Le Grand Amiénois dans un contexte concurrentiel mondial

1.1. Un contexte national et européen exigeant

Le Grand Amiénois se positionne avantageusement dans l'espace national et européen. Le territoire du grand amiénois est localisé dans un des principaux espaces de richesse économique de l'ouest européen. Son réseau d'infrastructures connecte le Grand Amiénois aux grands pôles de développement de l'Île de France, du Grand Londres et du Benelux.

Cette localisation favorable ne constitue pas une rente de situation :

- Le Grand Amiénois est confronté à la concurrence des autres espaces de développement en périphérie de l'Île de France : Le Havre – Rouen, Reims – Chalons en Champagne – Troyes, Orléans – Blois – Tours.
- Il subit les forces centrifuges de l'Île de France et du Nord – Pas de Calais où se concentrent les centres de décision et où se développent en priorité les fonctions métropolitaines supérieures.
- La pression concurrentielle est renforcée par la proximité des pôles de développement de la Grande Bretagne et du Benelux qui bénéficient d'un environnement économique et financier performant et attractif.

1.2. Une nouvelle donne mondiale

Les paramètres géographiques ne sont plus les seuls critères qui conditionnent le développement des territoires. Ceux-ci sont également soumis à la mondialisation des échanges, aux nouvelles techniques de communication, qui bouleversent les conditions de la concurrence.

Cet environnement concurrentiel mondial est d'autant plus déterminant pour le Grand Amiénois que ses principaux atouts industriels et agricoles sont les plus sensibles à l'évolution de la mondialisation.

2. Une démographie en tâche d'huile

La démographie du Bassin Amiénois se caractérise par une évolution en "tâche d'huile" qui traduit en partie une tension sur les marchés fonciers et immobiliers.

Pris dans son ensemble, le bassin d'emploi amiénois :

- vieillit,
- perd de l'attractivité (solde migratoire négatif, même si la population augmente) en particulier par différence avec le bassin d'emploi de Beauvais et de Santerre-Oise. Sa population augmente, mais son taux d'évolution global laisse apparaître un solde migratoire déficitaire (-0,18% par an).

Cependant, il présente des atouts qui permettent de relativiser ce premier constat négatif.

En effet, le gain de population du Pays du Grand Amiénois, entre les deux recensements 1990-1999, est de 2.1%, soit une légère différence avec la situation régionale qui progresse de 2.6%.

Par communauté de communes, il apparaît quatre catégories d'évolution.

1/ Les communautés de communes qui ont une croissance démographique nettement positive entre 90 et 99, grâce à la conjugaison d'un solde naturel positif et d'un solde migratoire positif ou nul :

- Canton de Conty + 652 habitants (soit une progression de 7.9%)
- Val de Somme + 1103 habitants (soit une croissance de 5%)
- Val de Noye + 383 habitants (4.9% de population supplémentaire)
- Bocage et Hallue + 564 habitants (soit une croissance de 4.5%)

2/ Les communautés de communes dont la croissance est positive mais modérée :

- Bernavillois et Amiens Métropole avec respectivement +3.3% et +2.59% sur la période

Pour Amiens Métropole la croissance de population n'est due qu'à un solde naturel positif (+0.67% par an) dans un contexte de déficit migratoire (-0.38% par an).

En ce qui concerne le Bernavillois, la situation est inverse : son solde naturel est déficitaire (-0.05% par an) et son solde migratoire positif (+0.41% par an).

3/ Les communautés de communes dont la population est stable entre 1990 et 1999, par combinaison d'un faible solde naturel et d'un faible solde migratoire :

- Le Pays du Coquelicot et le Sud Ouest Amiénois par combinaison d'un faible solde naturel et d'un faible solde migratoire
- Le Val de Nièvre et environs ainsi que l'Ouest Amiens en raison d'un solde naturel positif et d'un solde migratoire négatif.

4/ Les communautés de communes qui perdent de la population entre les deux recensements, principalement du fait d'un solde migratoire négatif :

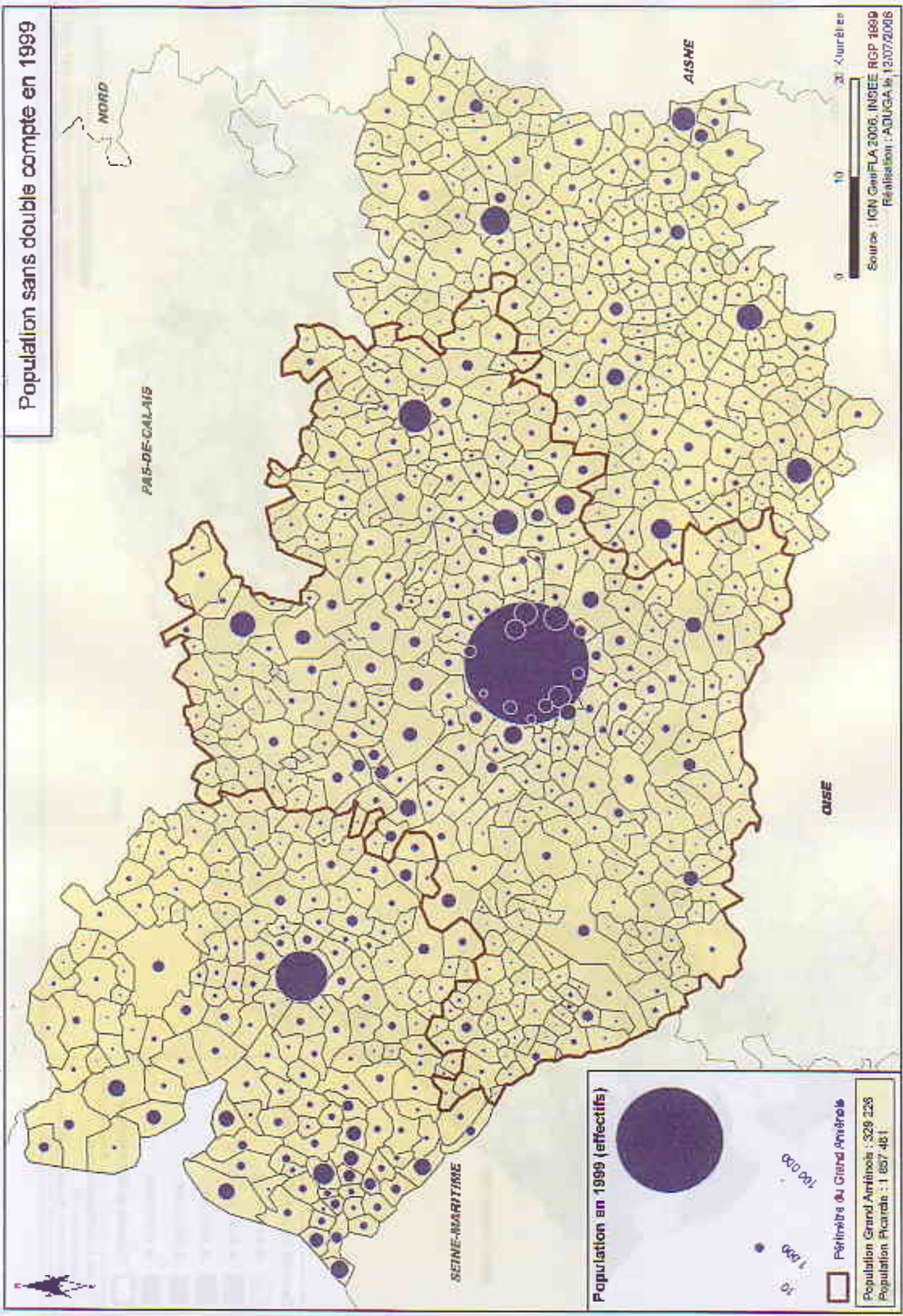
- Canton de Oisemont -2.4% sur la période
- Douillennais -3% sur la période

Le bassin d'emploi amiénois présente une structure de population jeune. Les moins de 20 ans représentent plus d'un quart de l'ensemble de la population du territoire (25.6% contre 24.6% pour la France entière).

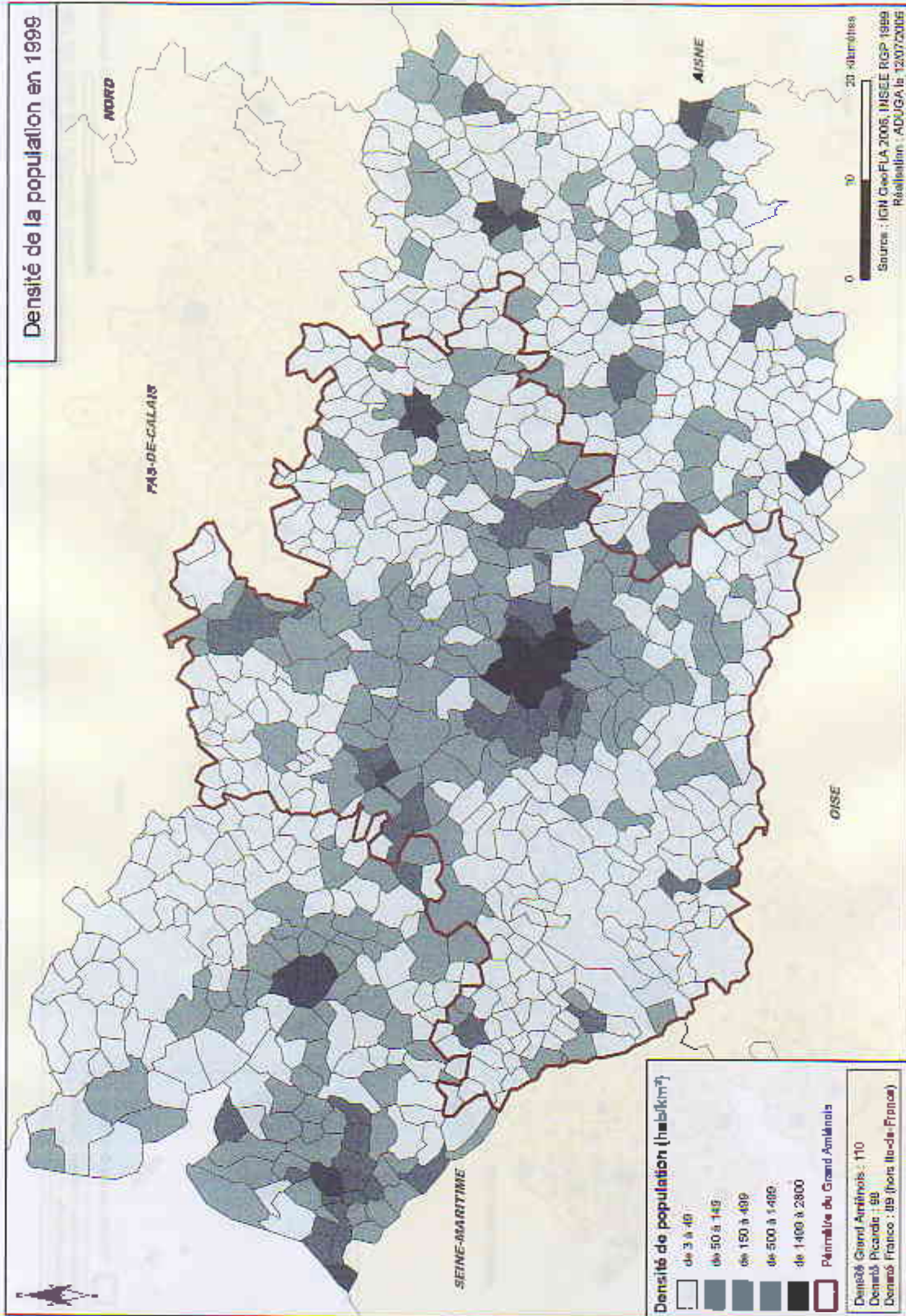
La part des 60 ans et plus (18.8%) est inférieure à la moyenne régionale (19.1%) et nationale (21.3%).

Dans ce contexte, les villes d'Ailly-sur-Somme, Albert, Corbie, Villers-Bretonneux, Doullens, Poix de Picardie, Flixecourt, confirment leur rôle de « pôles urbains relais » qui organisent le maillage territorial de l'amiénois et qu'il convient de conforter et de structurer, si possible dans une logique intercommunale.

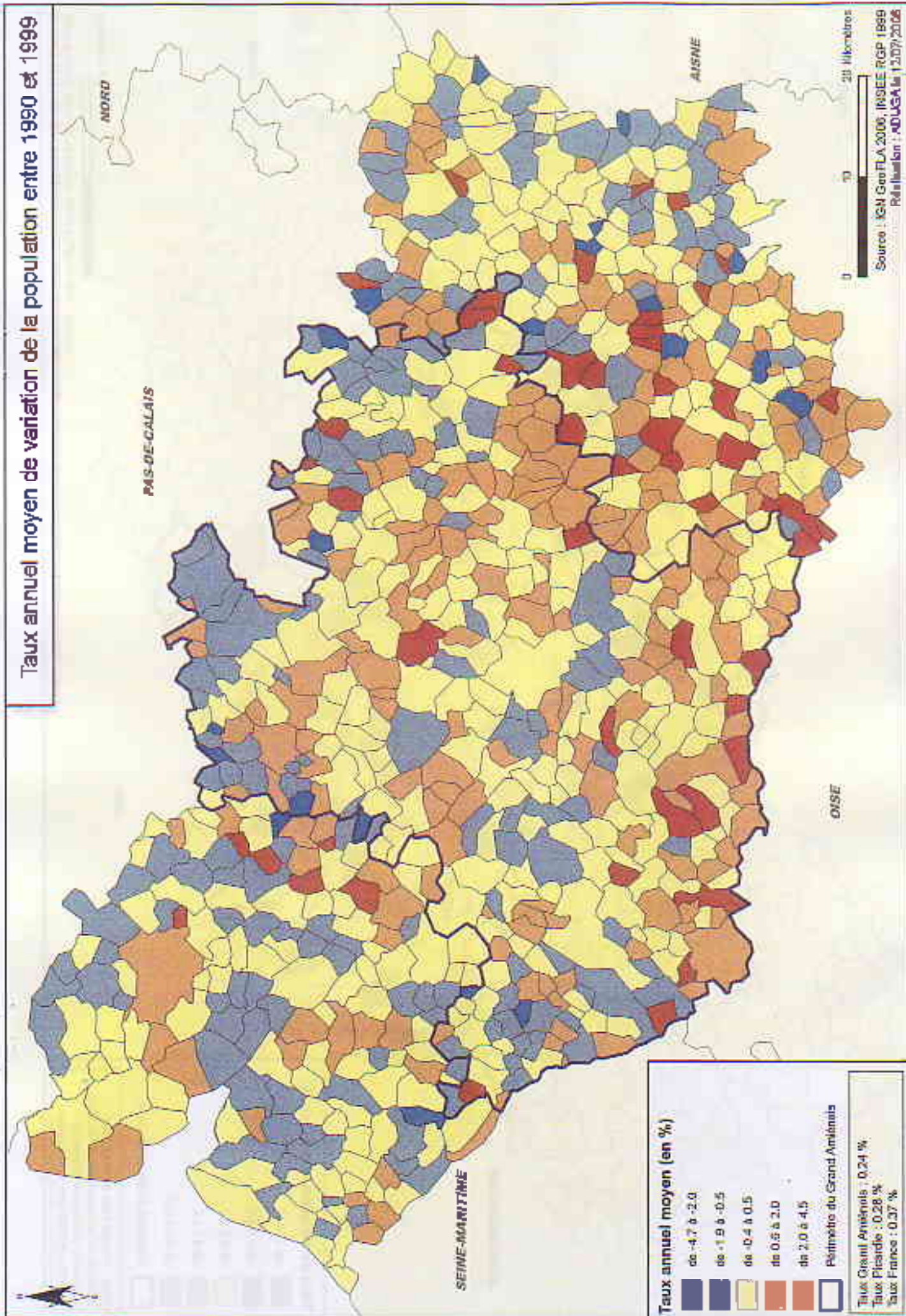
Population sans double compte en 1999



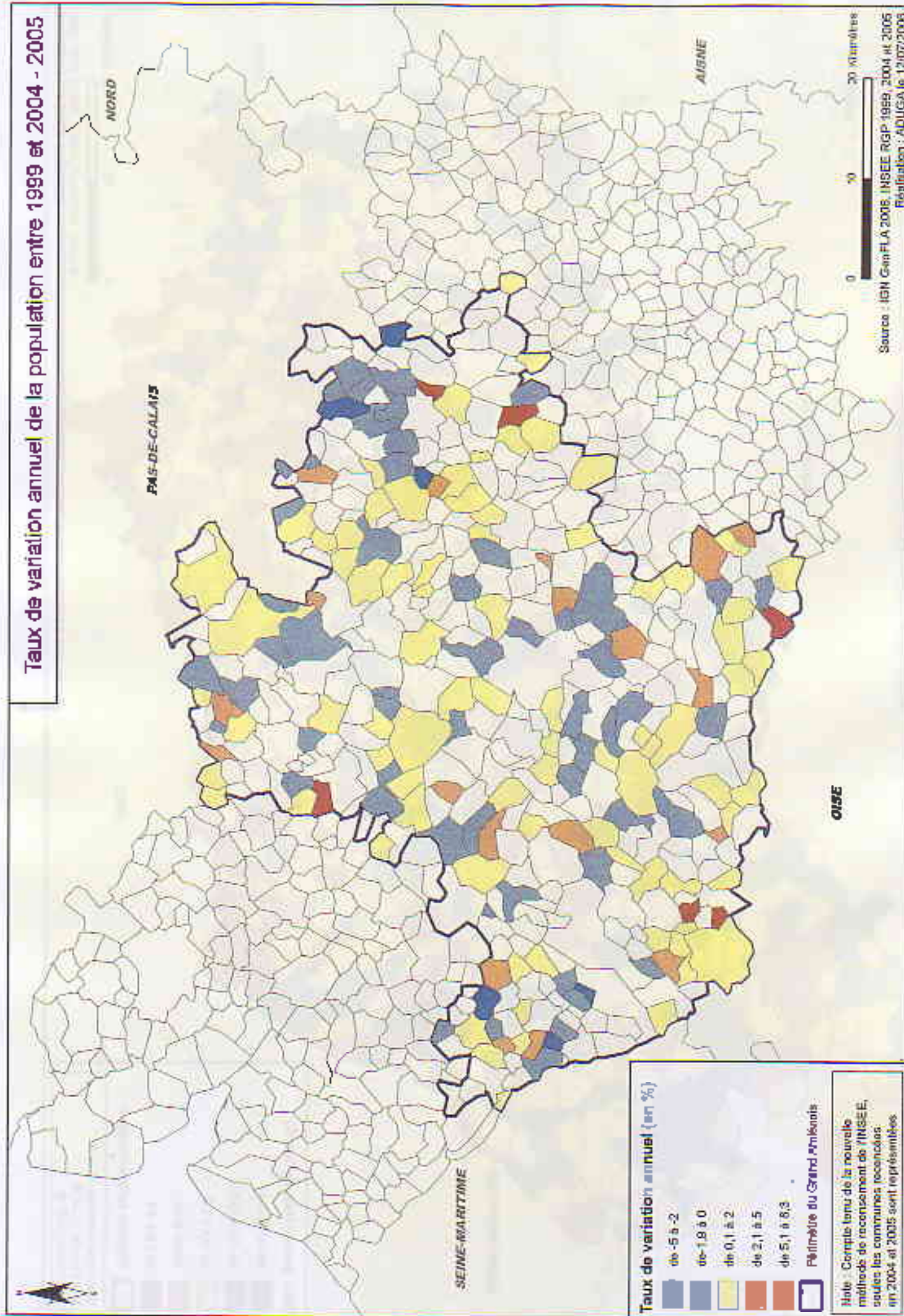
Densité de la population en 1999



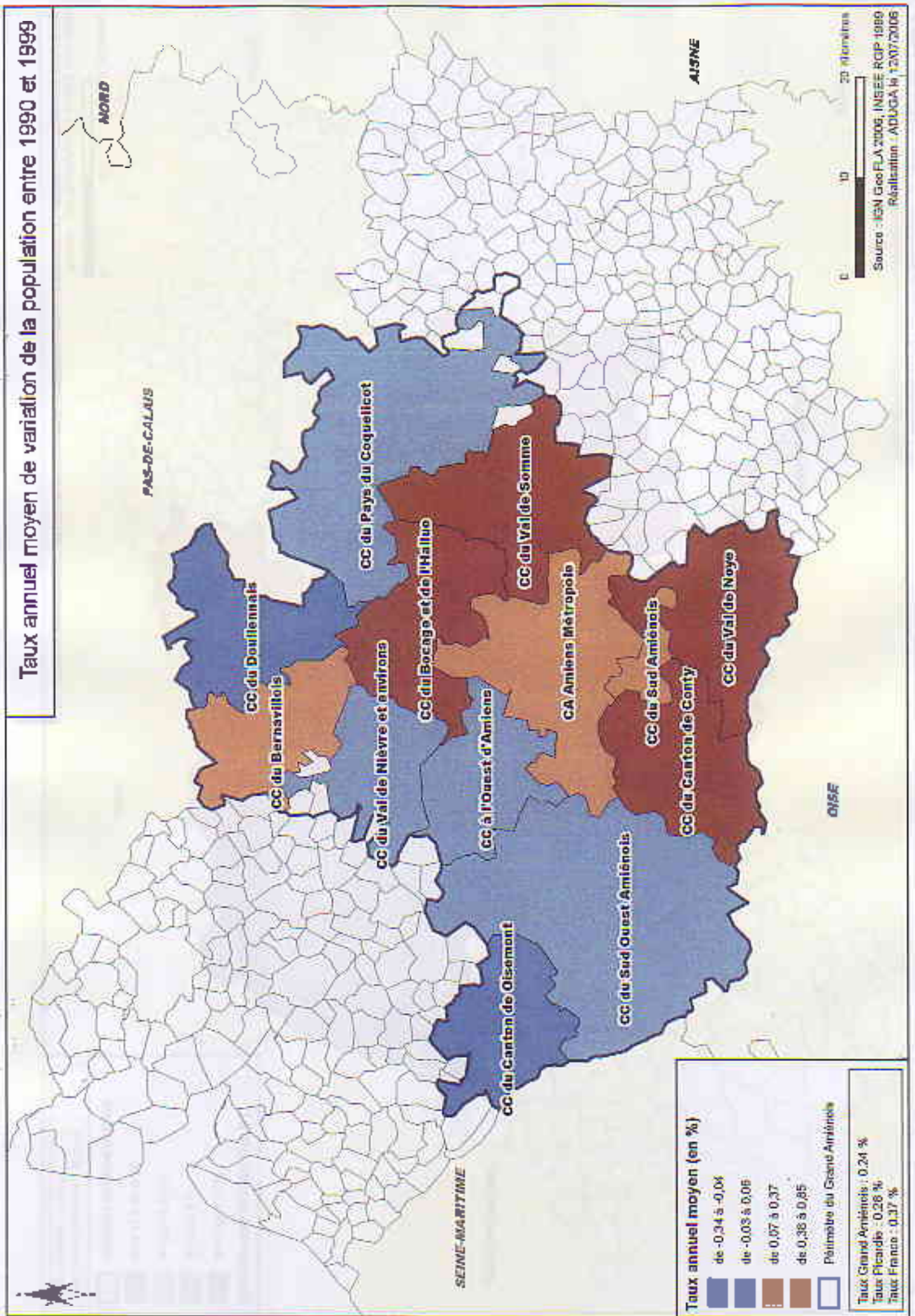
Taux annuel moyen de variation de la population entre 1990 et 1999



Taux de variation annuel de la population entre 1999 et 2004 - 2005



Taux annuel moyen de variation de la population entre 1990 et 1999

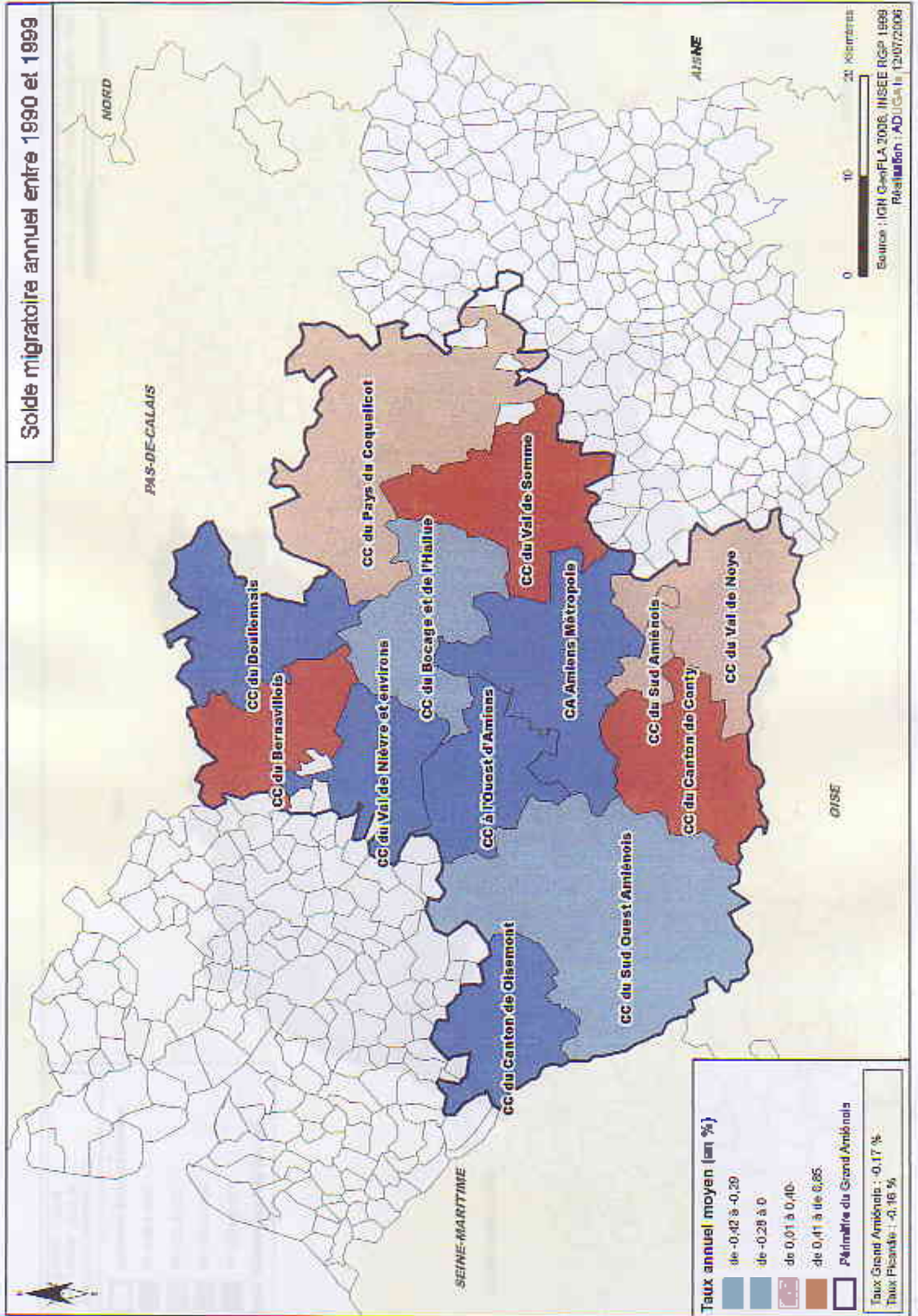


Taux annuel moyen (en %)

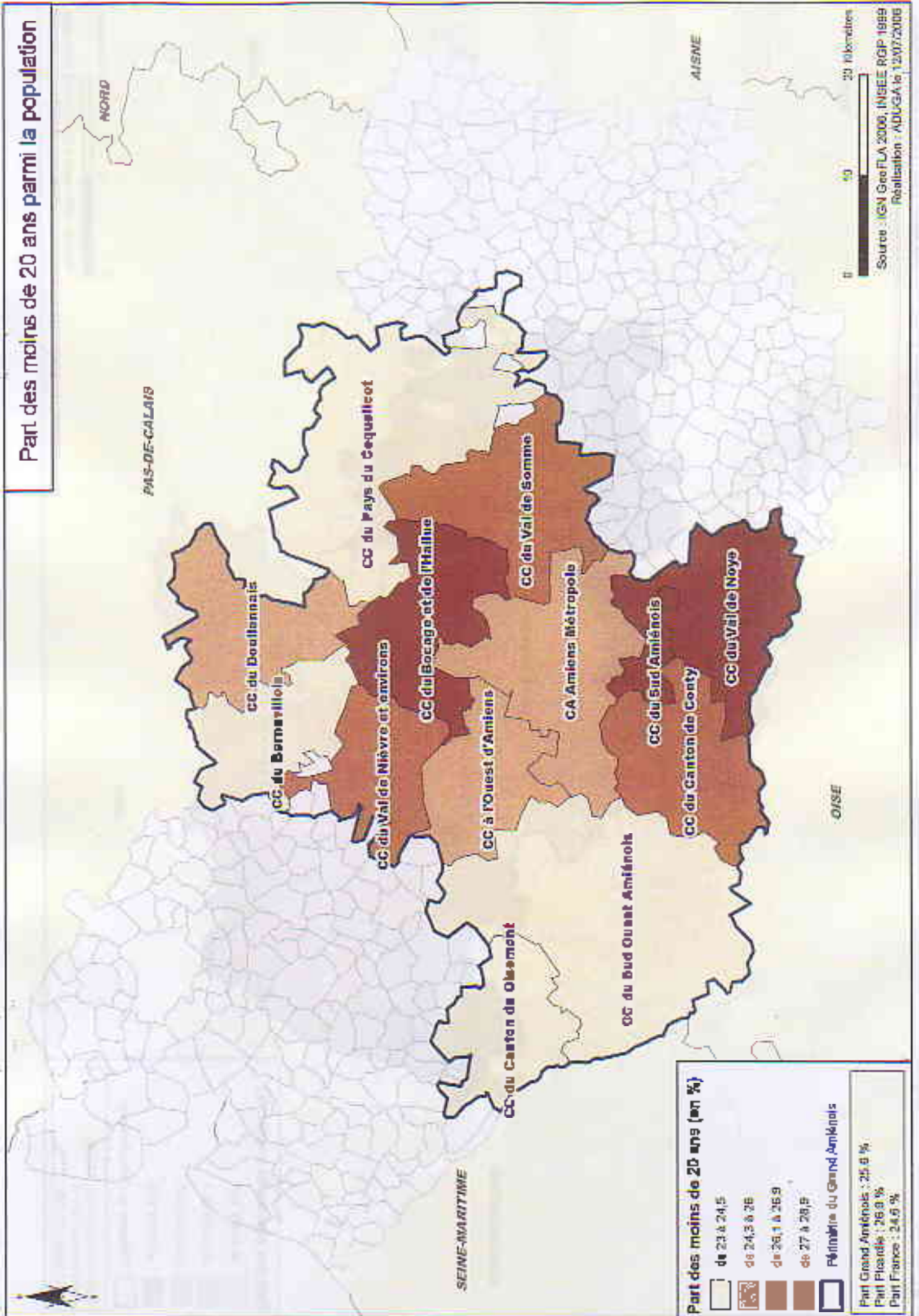
- de -0,24 à -0,04
- de -0,03 à 0,06
- de 0,07 à 0,37
- de 0,38 à 0,85
- Périimètre du Grand Amiénois

Taux Grand Amiénois : 0,24 %
Taux Picardie : 0,28 %
Taux France : 0,37 %

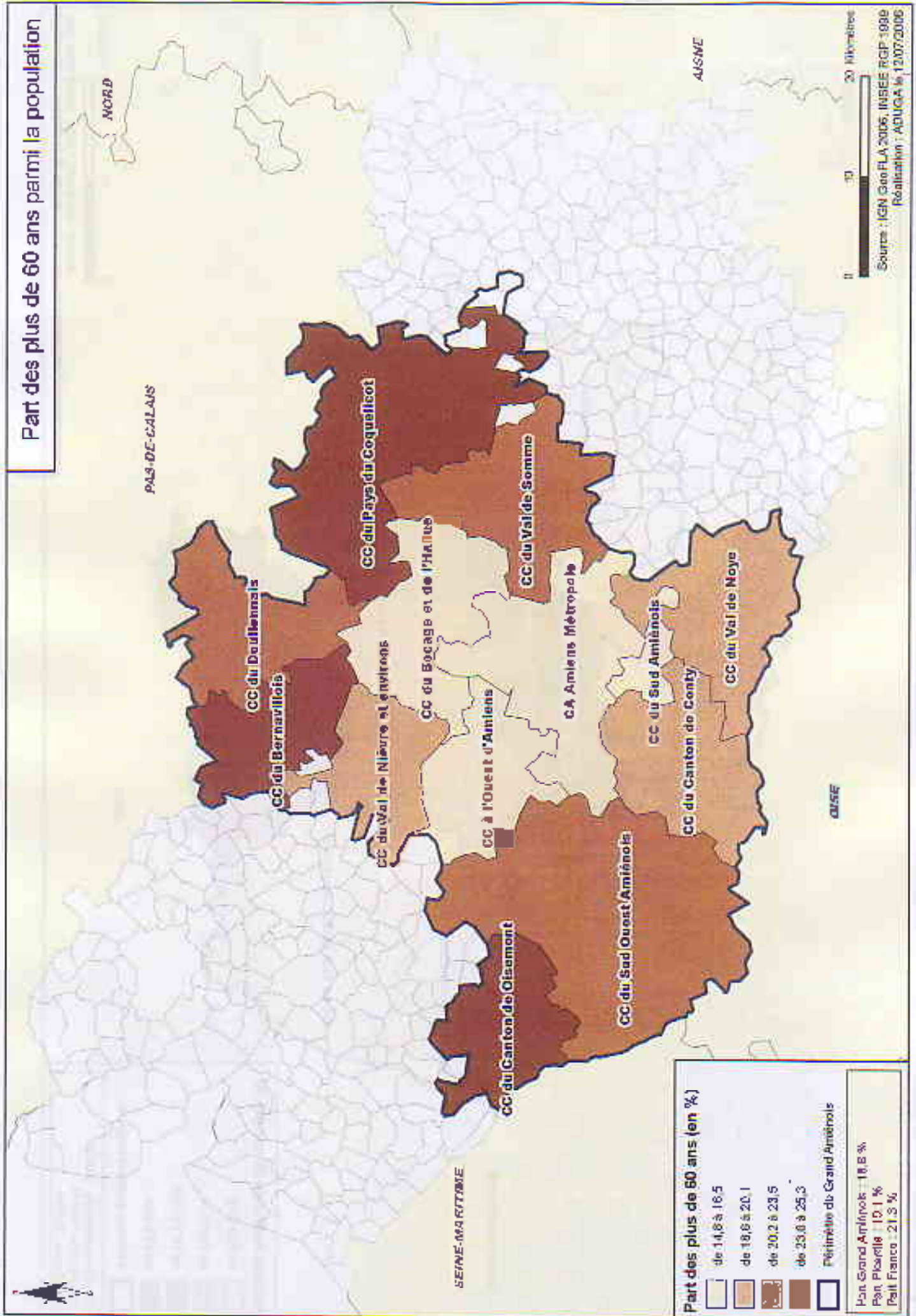
Solde migratoire annuel entre 1990 et 1999



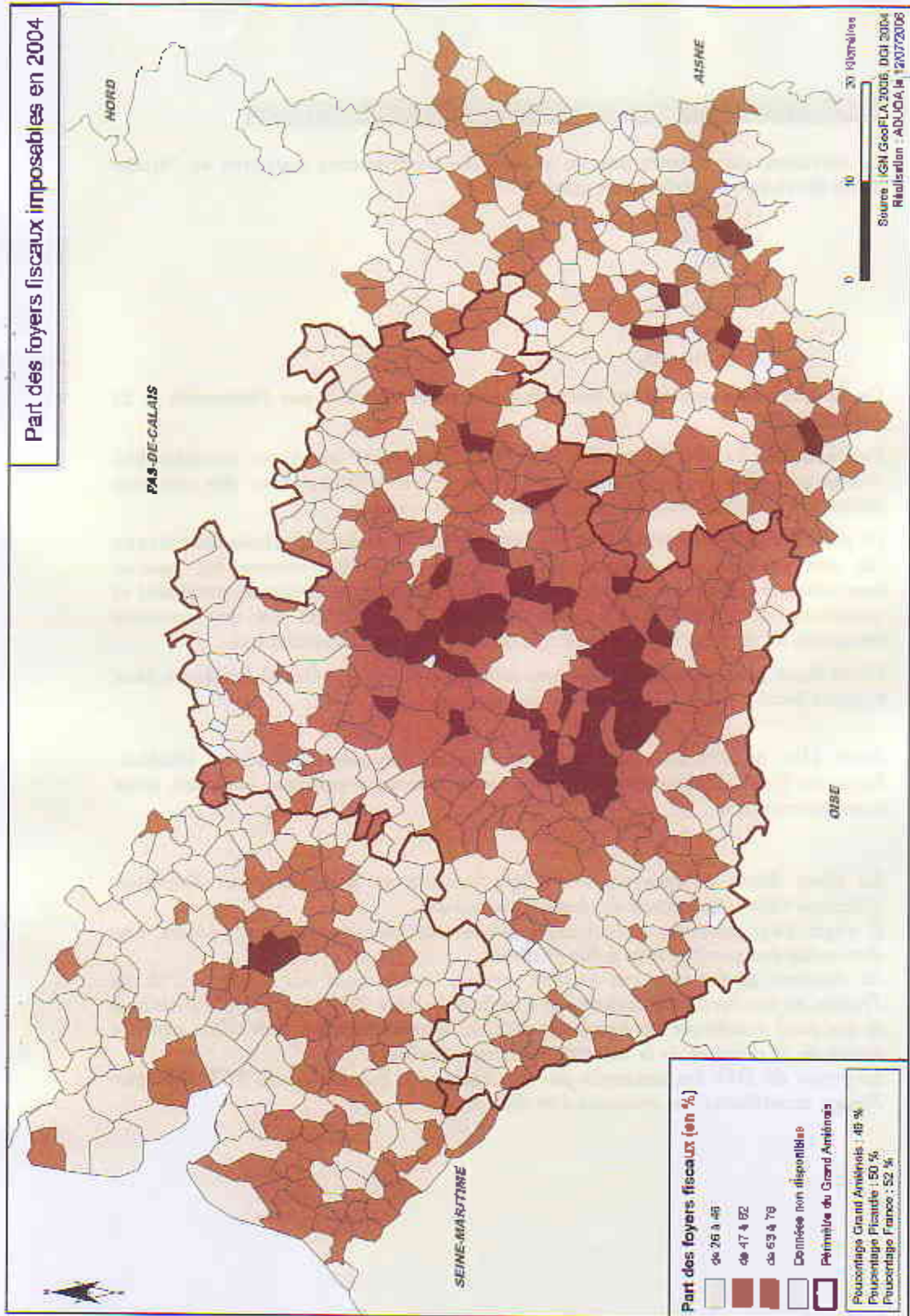
Part des moins de 20 ans parmi la population



Part des plus de 60 ans parmi la population



Part des foyers fiscaux imposables en 2004



3. Les axes de communication qui structurent le territoire

Le territoire est couvert par un réseau d'infrastructures routières en "étoile" assez développé et performant grâce à :

- l'A 29
- l'A 16
- l'A 1
- l'A28
- la RN 29
- la RN 25
- la RD 929.

Ce réseau sera complété au cours des prochaines années par l'autoroute A 24 Amiens-Lille.

Par ailleurs, l'étoile ferroviaire d'Amiens représente un atout considérable, comme potentiel de structuration du Pays, et de développement des relations internes à la Région Picardie et avec les régions voisines.

Ce réseau d'infrastructures voit son importance se décliner à plusieurs niveaux car non seulement il permet de structurer et de désenclaver les espaces composant le Bassin Amiénois (dans une logique de déplacements de proximité et quotidiens des populations), mais surtout, il représente un des vecteurs essentiels en matière d'organisation et de développement économique.

D'une façon plus globale, il positionne avantageusement le Grand Amiénois dans le quart Nord-Ouest de la France et de l'Europe.

Ainsi l'Île de France, le quart Nord-Ouest européen (Flandres, Bénélux, Royaume-Uni...) deviennent des bassins économiques proches, porteurs, mais aussi concurrents.

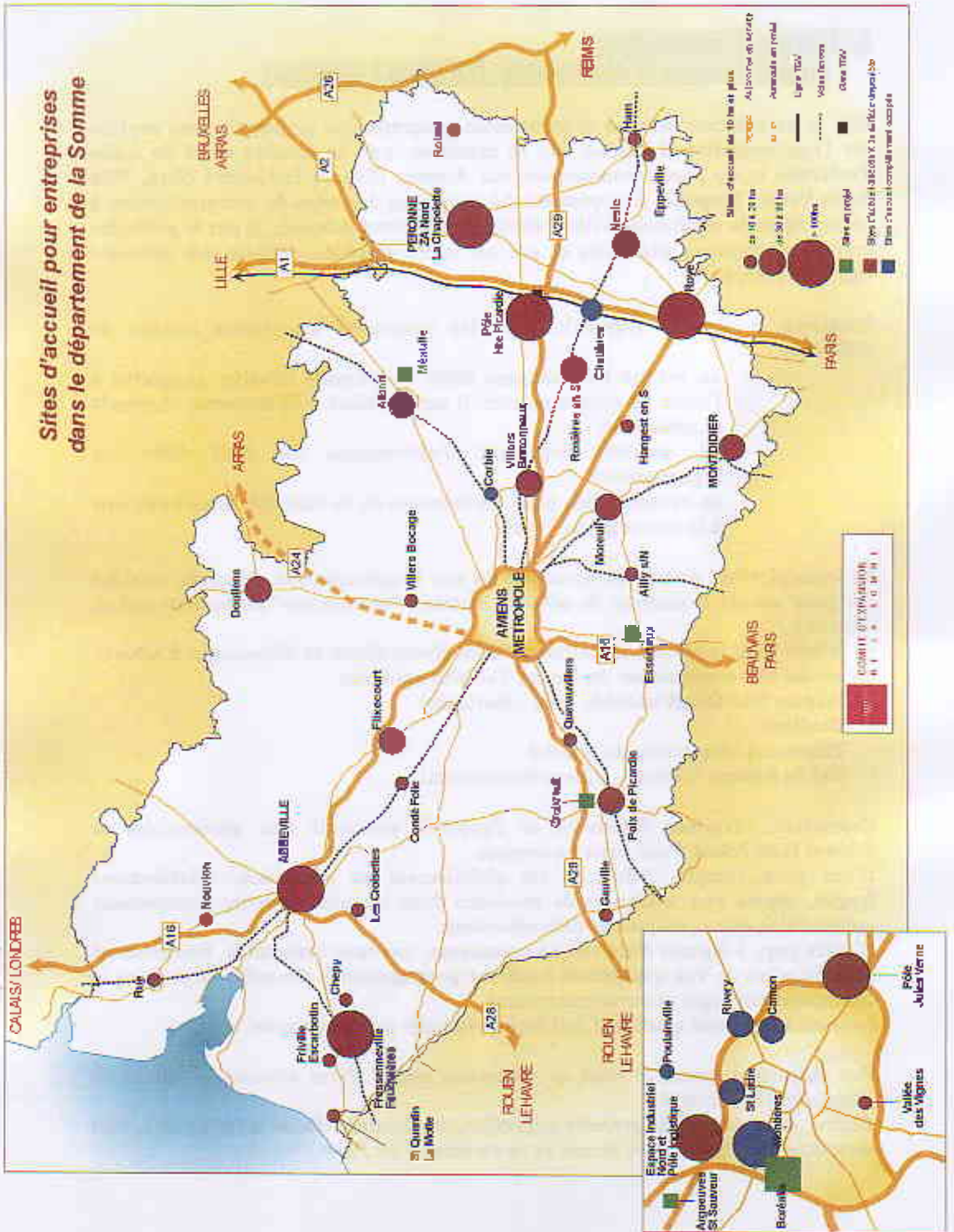
La plate forme aéroportuaire d'Albert-Méaulne et accessoirement l'aéroport d'Amiens-Glisny constituent également des atouts.

Il s'agit d'équipements structurants comportant, notamment pour Albert, une dimension économique tout à fait évidente.

La desserte ferroviaire, qui s'avère correcte notamment vis à vis de l'Île de France, ne comprend cependant pas à ce jour de ligne TGV au plus près d'Amiens ce qui peut constituer un handicap notable, hormis pour les territoires situés à moins de 15 minutes de la Gate TGV (Albert, Corbie).

Le projet de TGV transmanche par Amiens, ainsi que la liaison TGV Picardie-Roissy, constituent des réponses à ce déficit.

Sites d'accueil pour entreprises dans le département de la Somme



4. L'activité économique :

un pôle majeur et des bassins d'emplois à conforter

Elle se caractérise par une concentration géographique principalement centrée sur l'agglomération d'Amiens, qui se manifeste par un nombre élevé de zones d'activités et de parcs économiques sur Amiens (Espace Industriel Nord, Pôle Jules Verne, Ecopolis, Europamiens...) et le long des axes de communication à proximité de la métropole (Villers-Bretonneux, Rivery-Camon...), par le poids des grandes entreprises présentes et par un indice élevé de richesse des ménages situés en périphérie.

Toutefois, la capitale régionale concentre également un certain nombre de difficultés :

- un revenu des ménages faible (sur l'unité urbaine, rapportée à l'unité de consommation, il est inférieur à la moyenne régionale et nationale)
- un nombre important d'allocataires du RMI (50% du département)
- un revenu faible pour les ménages de la ville d'Amiens (inférieur à la moyenne du Pays).

La concentration d'activités économiques sur l'agglomération d'Amiens n'exclut par pour autant l'existence de pôles industriels "secondaires" marquants qui se situent à :

- **Albert** (aéronautique, métallurgie, Pôle Hydraulique et Mécanique d'Albert), deuxième pôle économique du bassin d'emploi amiénois
- **Somme Sud-Ouest** (meuble, bois, plasturgie)
- **Doullens**
- **Flixecourt** (conversion du textile)
- **Val de Somme** (Corbie - Villers Bretonneux)

Cependant, certaines faiblesses de l'appareil productif sont perceptibles et doivent faire l'objet d'une prise en compte.

D'une part, l'emploi industriel est globalement en régression, relativement fragile, exposé aux tendances de récession dans certains secteurs (équipement automobile), et aux risques de délocalisations.

D'autre part, les zones d'activités économiques, qui dans l'ensemble, fonctionnent bien du point de vue quantitatif souffrent pour certaines d'insuffisances dans le traitement paysager et environnemental.

Leur aménagement qualitatif doit être davantage pris en compte.

Par ailleurs, à terme, le seuil de saturation risque d'être atteint, en termes de disponibilités effectives.

L'offre, notamment, de grandes superficies en bordure d'axes autoroutiers, doit donc être planifiée à court terme, et ce au niveau du Pays.

Au-delà de l'activité industrielle, l'économie du Grand Amiénois se caractérise par une forte représentation du secteur tertiaire : 72,2% des emplois (près de 80% des emplois sur Amiens Métropole, 71,8% en France et 65,6% au niveau régional). Toutefois, le développement de l'emploi tertiaire dans le Grand Amiénois reste inférieur à ce que connaissent en moyenne les métropoles de taille équivalente en France. Enfin, parmi ces emplois tertiaires, le taux d'« emplois métropolitains supérieurs » reste faible, et très en deçà de la moyenne des autres aires urbaines françaises.

Même s'il existe une forte concentration de services sur la métropole amiénoise, il n'en demeure pas moins que ces derniers et notamment ceux relatifs aux entreprises, à l'éducation, à la santé, à l'action sociale et aux particuliers sont des vecteurs de création d'emplois sur l'ensemble du Pays.

L'évolution du nombre d'établissements liés aux services a progressé de 12,9% entre 1995 et 2004, alors que sur la même période les activités industrielles reculaient.

En parallèle, Amiens vit une explosion du numérique et des Technologies de l'Information et de la Communication, mais cette opportunité économique ne tend pas à se diffuser réellement sur l'aire d'influence rurale.

Cette dimension est donc à intégrer dans les axes de développement à privilégier. Elle constitue à la fois un vecteur de développement et de mise à niveau des espaces les plus ruraux ou enclavés.

Enfin, le secteur de l'artisanat, source de dynamique économique, notamment en milieu rural, doit être soutenu, dans ses processus d'adaptation, de modernisation et de regroupement.

Le commerce de proximité, parfois déficient ou vieillissant spécifiquement en zones rurales (cf. Somme Sud Ouest, certaines fractions du Pays du Coquelicot ou du Val d'Authie, Nièvre, Somme) doit, dans la même logique, faire l'objet de réflexions territoriales adaptées, en partenariat avec les socioprofessionnels (formation, modernisation, transmission).

Enfin, le Pays connaît un certain nombre de déficits ou d'inadaptations en matière de formation professionnelle et de formation universitaire, qui nuisent à son attractivité pour les cadres et pour les entreprises soucieuses de trouver les personnels qualifiés correspondant à leurs besoins.

Dans l'ensemble, l'attractivité économique du Pays est restée trop modeste pour permettre une réduction significative du taux de chômage.

En particulier, le taux de chômage de longue durée reste important et, parallèlement, le taux de créations d'entreprise est relativement faible.

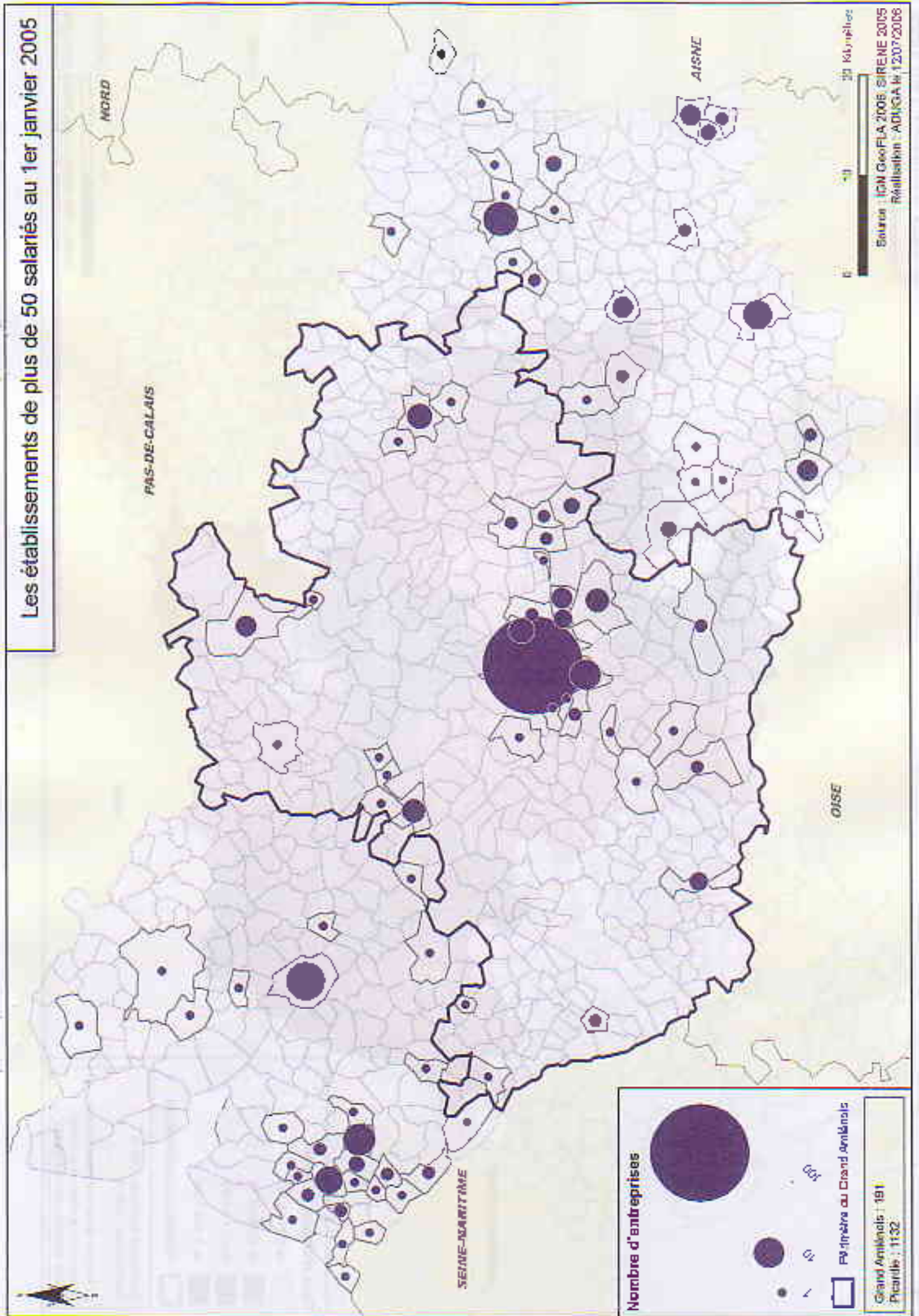
Ceci est corroboré par un faible "taux d'encadrement" relevé sur l'aire de Projet : relancer une dynamique s'avère donc indispensable.

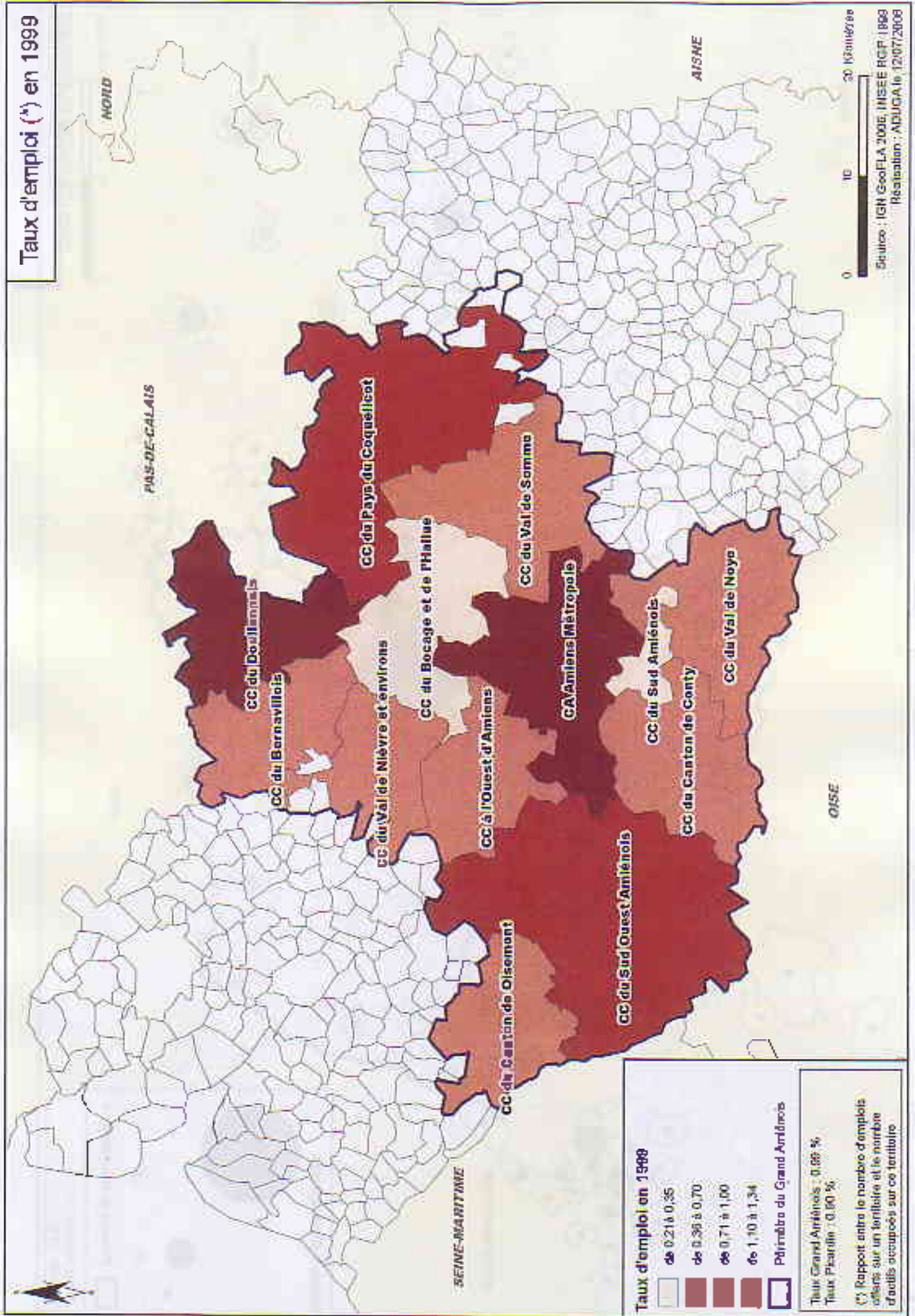
Le positionnement concurrentiel du Pays du Grand Amiénois

L'étude récente des zones d'activités économiques du Pays du Grand Amiénois (Janvier 2006) précise la situation et les perspectives d'avenir de cet espace :

- Un territoire intermédiaire entre l'Ile de France et le Nord. Ouverture européenne au sein de l'arc atlantique
- Une priorité à l'investissement sur des filières clés : agro ressources, agro alimentaire, aéronautique, équipement automobile, santé, TIC, gestion relation clientèle, logistique. Cet éventail de potentialités sera renforcé par l'engagement dans deux pôles de compétitivité : Industries et Agro ressources, et I TRANS.
- Des filières pas encore très différenciantes au regard du positionnement des villes à 1 heure de Paris ou du puissant voisin Nord Pas-de-Calais.
- Une stratégie de développement, in fine, pragmatique et ouverte, jouant sur une capacité de réactivité et l'offre d'un ensemble de services d'accompagnement, même s'il reste encore à structurer une chaîne d'acteurs efficace.

Les établissements de plus de 50 salariés au 1er janvier 2005





5. L'agriculture : une activité sûre mais traditionnelle

L'activité agricole présente sur le Grand Bassin Amiénois est conforme au mode de culture répandue sur une majeure partie du territoire français (Ouest, Centre et Nord) à savoir de grandes cultures le plus souvent céréalières, sous forme de techniques intensives.

Elle reste donc un secteur d'activité solide et majoritairement traditionnel, même si certaines initiatives se font jour ici ou là pour promouvoir des logiques de diversification et des démarches de labellisation et de certification.

Toutefois, dans le cadre d'une politique volontariste de développement et d'adaptation, l'agriculture offre un formidable potentiel d'évolution et de diversification :

- dans le cadre des filières d'excellence de l'agro industrie et l'agro alimentaire
- dans le cadre d'une diversification qualitative notamment vers l'agriculture biologique et le tourisme rural

6. Patrimoine, environnement et tourisme : des potentialités à valoriser

Le Bassin Amiénois recèle des atouts et des potentialités remarquables en matière de patrimoine culturel et architectural, et d'espaces de nature.

La ville d'Amiens a consacré récemment des efforts importants en matière culturelle, historique et touristique lui permettant, à présent, de jouir d'une certaine attractivité grâce, notamment, au Musée Jules Verne, à la Cathédrale et son animation, au quartier Saint Leu, aux Horillonnages...

Autant de pôles touristiques ou culturels de renommée nationale et internationale qu'il convient de valoriser de façon intrinsèque mais aussi en réseau.

Sur l'ensemble du territoire, sont repérables à la fois des sites naturels remarquables (Vallées de la Selle, de la Somme, de l'Ancre, de la Noye), des paysages de qualité et des sites architecturaux, patrimoniaux, ou historiques (prieurés, citadelles...) de grande valeur.

Ces sites et lieux représentent de véritables potentialités à exploiter et à organiser, en particulier, *les horillonnages, les étangs et l'activité "pêche", Naours, Samara, la Vallée de la Somme avec le site fluvial de Cappy, la Bataille de la Somme, le train touristique de la Haute-Somme, le thème du cheval à Conty...*

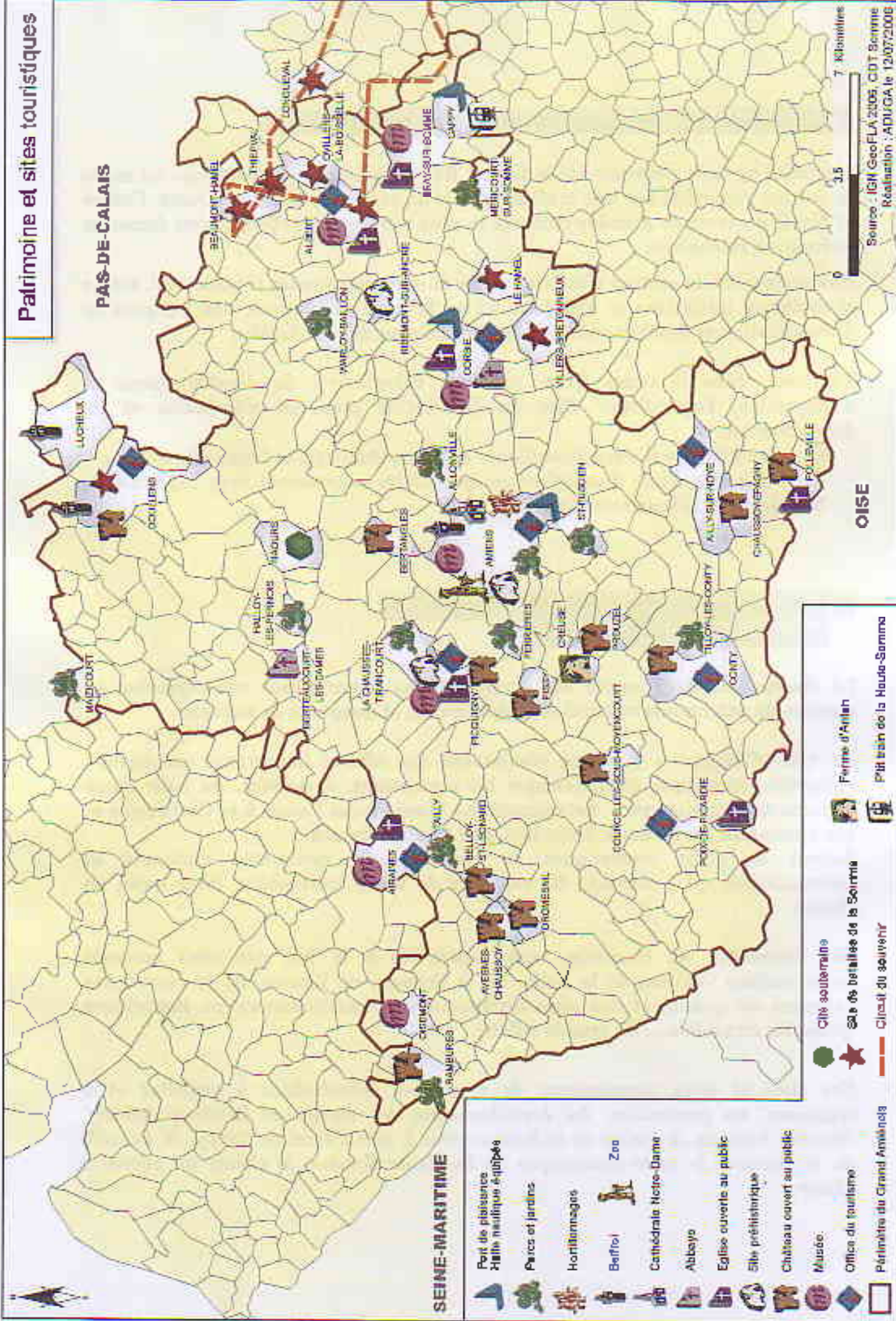
PAS-DE-CALAIS

SEINE-MARITIME

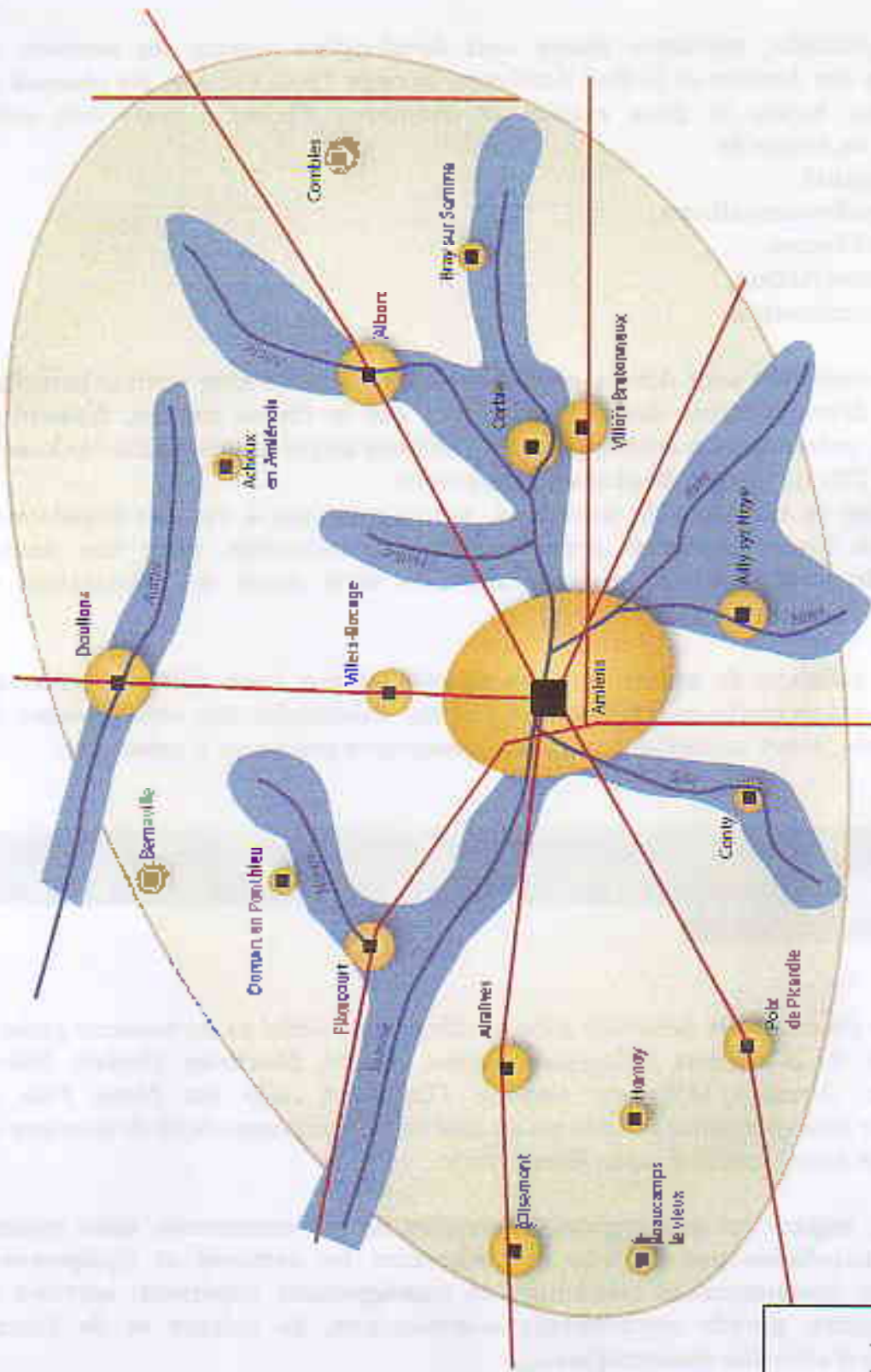
OISE

-  Port de plaisance
-  Mille ans de la bataille de Hâtinge
-  Parcs et jardins
-  Hortilimmesages
-  Beffroi
-  Zoo
-  Cathédrale Notre-Dame
-  Abbaye
-  Eglise ouverte au public
-  Site préhistorique
-  Château ouvert au public
-  Musée
-  Office du tourisme
-  Périimètre du Grand Amiénois

-  Cité souterraine
-  Ferme d'Anhan
-  Site de bataille de la Somme
-  P'tit train de la Haute-Somme
-  Ferme d'Anhan
-  P'tit train de la Haute-Somme



Source : IGN GeoFLA 2006, CDT Somme
Réalisation : ADUGA le 12/07/2008



A l'heure actuelle, certaines pistes sont développées comme les sentiers de randonnées sur Amiens et le Sud Amiénois, Bocage Trois Vallées, les réseaux de ballades, les hôtels et gîtes ruraux et chambres d'hôtes... mais cela reste insuffisant en terme de :

- qualité,
- professionnalisme,
- cohérence,
- concertation,
- coordination.

Les efforts entrepris sont donc à amplifier et à structurer avec comme principal objectif le développement des courts séjours sur le thème nature, histoire et patrimoine, notamment à destination des visiteurs anglo-saxons, mais également vis à vis de l'Île de France de plus en plus proche.

Des produits de tourisme de proximité, notamment vis à vis des populations urbaines du bassin amiénois sont également à concevoir, dans une double approche de protection des espaces naturels mais aussi de valorisation et d'ouverture de ceux-ci.

Dans cette politique de préservation et de valorisation, l'eau doit se trouver au centre des préoccupations, comme composante essentielle des éco-systèmes de fond de vallée, atout touristique majeur, et ressource précieuse à préserver.

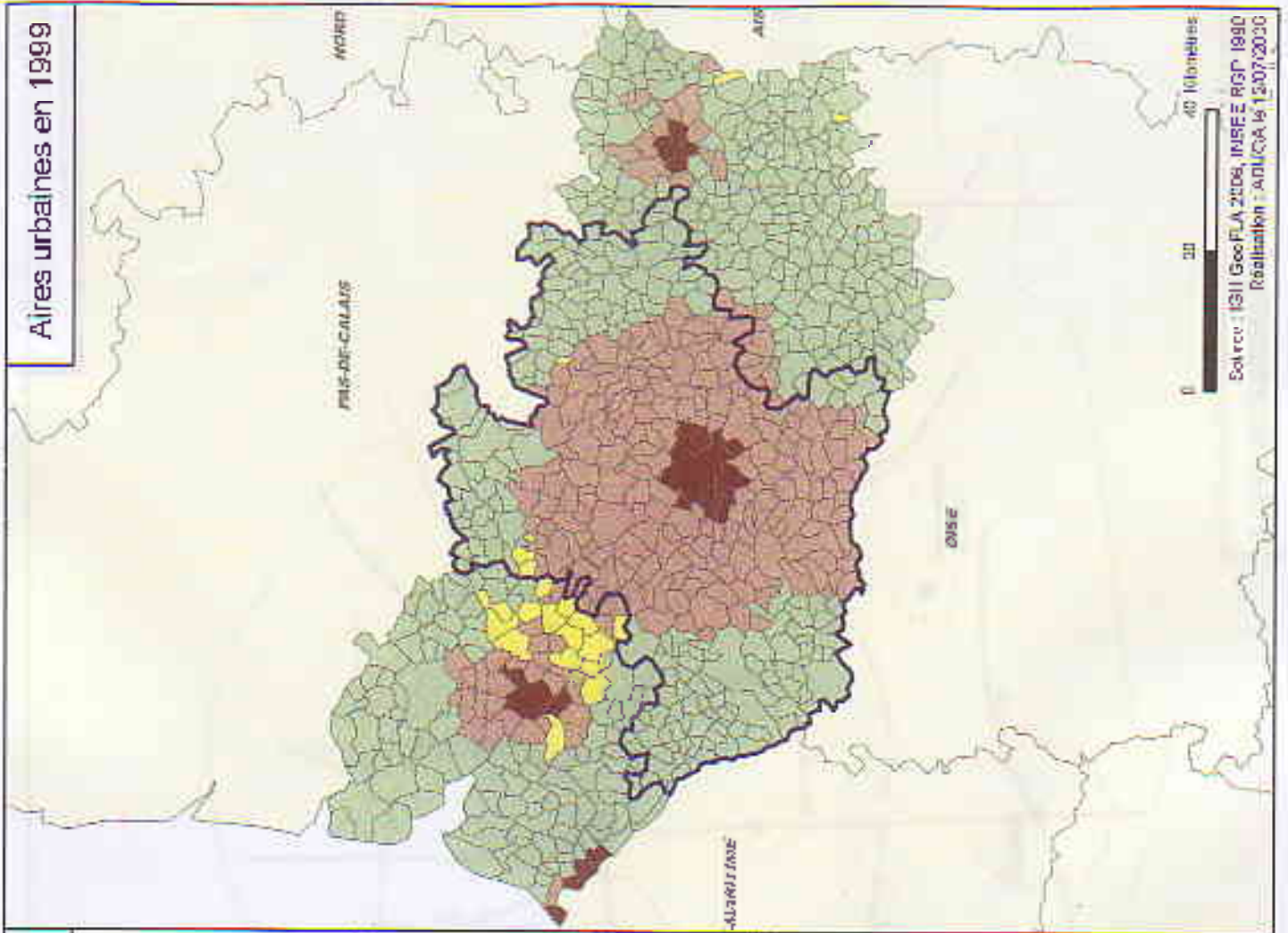
7. Fonctionnement, équipement et attractivité des territoires : organiser et aménager le territoire, notamment vis-à-vis des populations fragilisées

L'ensemble du territoire bénéficie d'un maillage territorial assez resserré grâce à la présence de nombreux pôles secondaires (Albert, Doullens, Corbie, Villers Brétonneux, Airaines, Ailly sur Somme, Flixecourt, Ailly sur Noye, Poix de Picardie) ou bourgs ruraux structurés en matière d'équipements et de services de proximité et ayant une influence locale réelle.

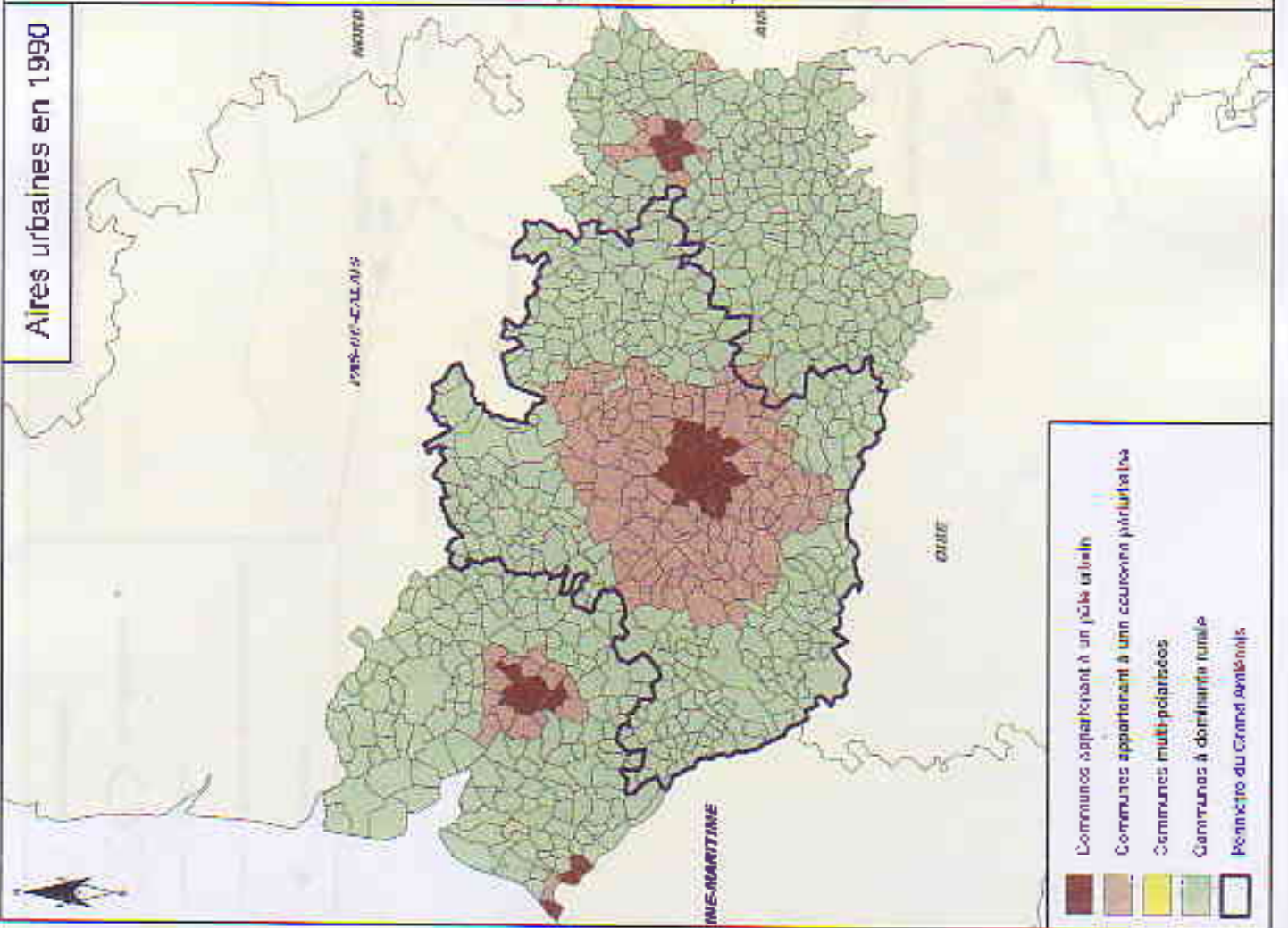
Cependant, malgré un développement continu de ces communes, elles restent fortement polarisées par Amiens qui concentre les services et équipements structurants (enseignement secondaire et enseignement supérieur, services et administrations, grands équipements commerciaux, de culture et de loisirs, santé, zones d'activités économiques...).

Amiens représente aussi un pôle d'emplois majeur (ainsi que dans une moindre mesure Albert) générant ainsi une attractivité et des migrations alternantes importantes et régulières, sur une périphérie de plus en plus "sous influencé".

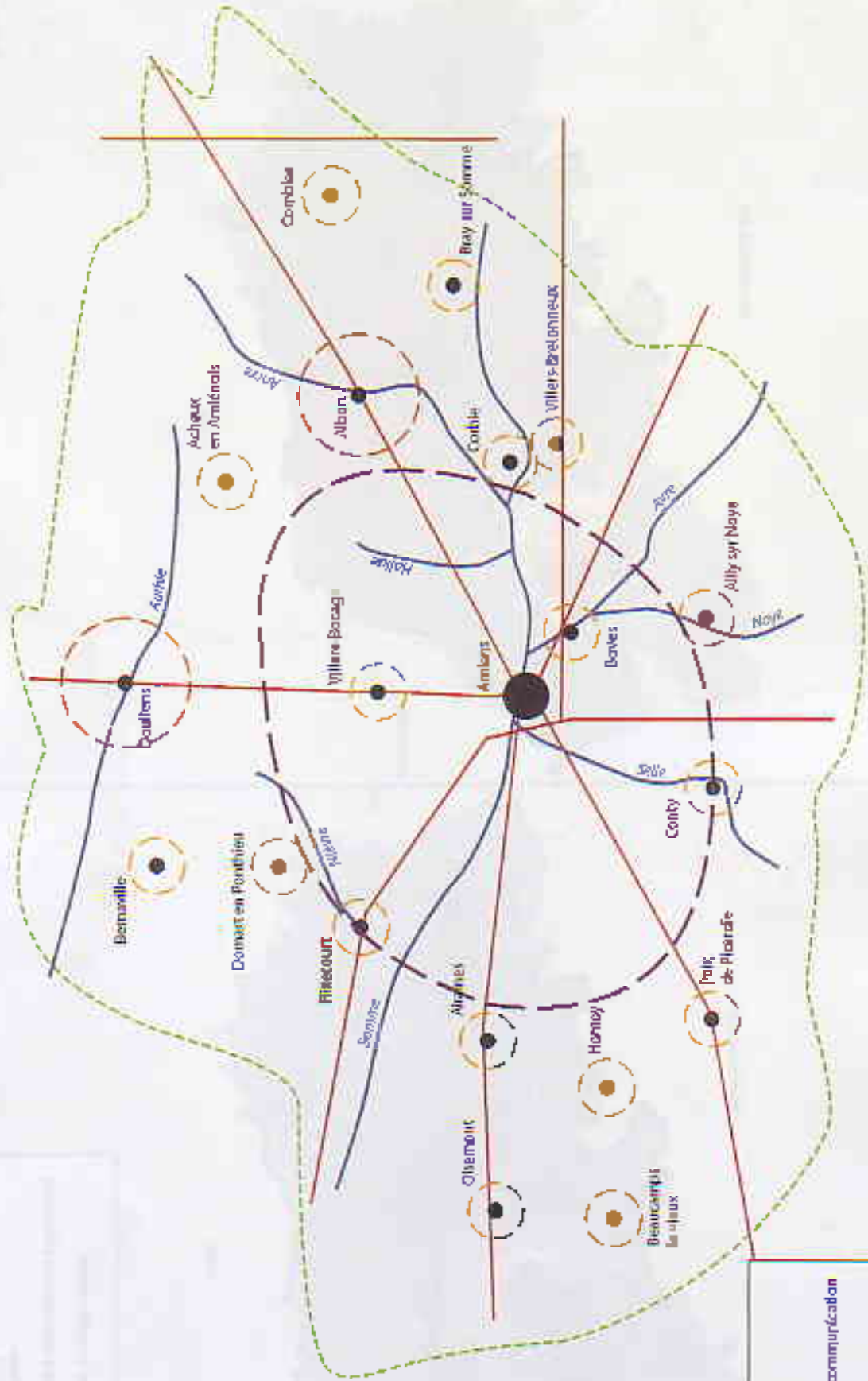
Aires urbaines en 1999



Aires urbaines en 1990



Pôles structurants et aires d'influence



	Commune
	Principaux axes de communication
	Rivières
	Aires d'influence
	Bassin Amiénois

Source : Carte CODE 2001
Réalisation : ADUGALE 12/07/2006

Ce fonctionnement territorial entraîne donc plusieurs types de conséquences.

D'une part, face à un habitat qui globalement se développe et s'étend spatialement, il est nécessaire d'offrir un parc de logements et de services aux populations qui soit à la fois :

- adapté,
- diversifié,
- concerté,
- cohérent,
- mutualisé.

D'autre part, la question de l'accessibilité et des transports quotidiens (voie ferrée, autobus) se pose avec acuité en zones périurbaine et rurale sous influence.

De plus, face au déficit du Pays en matière de réussite scolaire et de qualification, une modernisation de la formation initiale (langues, TIC...) et un développement dynamique de la formation professionnelle (cf. l'exemple du pôle hydro mécanique d'Alberl) vont rapidement s'imposer.

Enfin, il convient de trouver un "équilibre harmonieux" entre le rôle assumé par l'agglomération d'Amiens et la fonction de "communes relais", pôles de vie et de dynamisme, en milieu rural et périurbain.

Cela induit des réflexions communes en matière de planification, d'aménagement de l'espace, de détermination des vocations inter territoriales.

Ceci passe également par un objectif d'organisation intercommunale de proximité optimum, base incontournable pour appréhender au mieux l'échelle inter territoriale et assurer un maillage performant, notamment pour la conception de projets de développement et l'implantation des services et équipements sur un territoire.

8. L'habitat : un équilibre à trouver

Globalement, la situation de l'habitat dans le Pays du Grand Amiénois se caractérise par :

- un déficit de l'offre de logements, tous parcs et tous secteurs confondus, par rapport à une demande qui résulte d'une part, de la croissance démographique et d'autre part, du desserrement familial (baisse de la taille des ménages par décohabitation, vieillissement, séparations familiales, etc...).

Dans le Grand Amiénois, le nombre de personnes par ménage passe de 2,7 en 1990 à 2,5 en 1999 (en France ce nombre passe de 2,6 à 2,4 sur la même période).

- un parc locatif social quantitativement insuffisant et dont la répartition géographique est concentrée sur Amiens Métropole et dans une moindre mesure dans les quelques bourgs et villes relais.

Seulement 39% des résidences principales sont des logements locatifs (contre 57% occupés par des propriétaires). La répartition des logements locatifs fait apparaître un certain équilibre entre le parc social qui représente 18,5%, et le parc privé qui atteint 18%. En outre, plus de 85% des logements locatifs sociaux du pays sont concentrés sur Amiens Métropole.

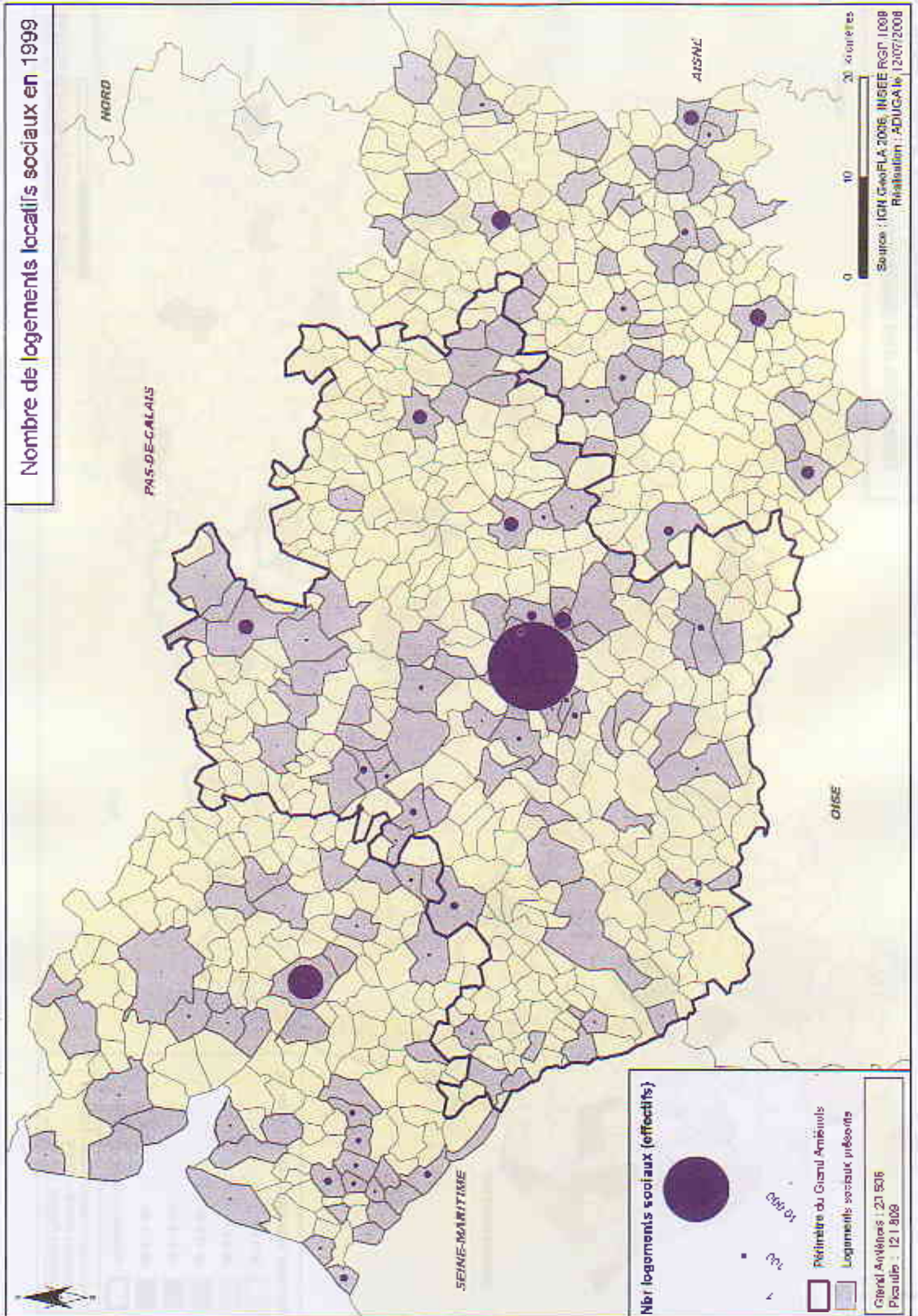
Ce parc ne peut absorber une demande de plus en plus importante. D'où la difficulté pour certaines catégories de population notamment les familles monoparentales, les jeunes actifs ou les jeunes couples, qui ne peuvent, en raison de leurs ressources, avoir un accès au parc privé.

Le parc des résidences principales est relativement ancien : 15% d'entre elles ont été réalisées entre 1982 et 1999, (contre 21,5% au niveau national). 45% d'entre elles datent de la période 1949-1981 (contre 45,6% au niveau national). Leur qualité s'est améliorée, notamment en ce qui concerne la mise aux normes des installations sanitaires.

Par ailleurs, il faut relever un certain nombre d'obstacles à la réalisation de nouvelles opérations de construction de logements (locatifs ou en accession) :

- pression foncière forte sur les terrains à bâtir : importante augmentation des prix des terrains,
- raréfaction des terrains disponibles en l'absence de réserves foncières existantes ou en constitution. La maîtrise du foncier est d'autant plus nécessaire que la maison individuelle est le modèle vers lequel les ménages aspirent le plus (dans le Grand Amiénois plus de 70% des habitations sont des logements individuels.
- longueur des procédures.

Nombre de logements sociaux en 1999



Part des logements sociaux parmi l'ensemble des résidences principales en 1999

